



Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2017-2018¹

Année financière	Crédits parlementaires ²		Financement des arts par le Conseil des arts ³	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2017-2018 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2017-2018
1957-1958 ⁵	749 000 \$	6 599 297 \$
1958-1959	1 435 000 \$	12 310 789 \$
1959-1960	1 263 000 \$	10 764 392 \$
1960-1961	1 397 000 \$	11 752 826 \$
1961-1962	1 406 000 \$	11 677 860 \$
1962-1963	1 478 000 \$	12 121 459 \$
1963-1964	1 424 000 \$	11 533 516 \$
1964-1965	1 475 000 \$	11 728 049 \$
1965-1966 ⁶	1 933 000 \$	15 003 762 \$	3 374 000 \$	26 188 667 \$
1966-1967	3 108 000 \$	23 159 040 \$	4 297 000 \$	32 018 789 \$
1967-1968	6 637 000 \$	47 815 735 \$	7 039 000 \$	50 711 912 \$
1968-1969	7 479 000 \$	51 875 617 \$	8 689 000 \$	60 268 383 \$
1969-1970	8 492 000 \$	56 211 005 \$	9 412 000 \$	62 300 751 \$
1970-1971	8 831 000 \$	56 727 212 \$	10 269 000 \$	65 964 414 \$
1971-1972	10 513 000 \$	65 593 072 \$	12 069 000 \$	75 301 321 \$
1972-1973	14 326 000 \$	85 301 845 \$	15 239 000 \$	90 738 155 \$
1973-1974	17 323 000 \$	95 716 915 \$	18 986 000 \$	104 905 695 \$
1974-1975	20 447 000 \$	101 766 748 \$	22 411 000 \$	111 541 771 \$
1975-1976	30 181 000 \$	135 710 428 \$	31 062 000 \$	139 671 890 \$
1976-1977	32 620 000 \$	136 773 248 \$	33 205 000 \$	139 226 109 \$
1977-1978	37 537 000 \$	145 679 310 \$	37 815 000 \$	146 758 214 \$
1978-1979	39 152 000 \$	139 492 372 \$	41 074 000 \$	146 340 153 \$
1979-1980	41 116 000 \$	134 038 160 \$	41 795 000 \$	136 251 700 \$
1980-1981	44 647 000 \$	132 317 473 \$	43 693 000 \$	129 490 164 \$
1981-1982	52 941 000 \$	139 464 776 \$	51 557 000 \$	135 818 844 \$
1982-1983	59 883 000 \$	142 235 760 \$	60 754 000 \$	144 304 583 \$
1983-1984	65 581 000 \$	147 190 403 \$	65 502 000 \$	147 013 095 \$
1984-1985	72 614 000 \$	156 251 908 \$	70 108 000 \$	150 859 459 \$
1985-1986	74 244 000 \$	153 673 295 \$	69 257 000 \$	143 350 997 \$
1986-1987	85 311 000 \$	169 581 622 \$	84 088 000 \$	167 150 537 \$
1987-1988	96 895 000 \$	184 454 131 \$	82 545 000 \$	157 136 759 \$
1988-1989	93 251 000 \$	170 785 539 \$	93 337 000 \$	170 943 045 \$
1989-1990	103 503 000 \$	180 438 385 \$	94 681 000 \$	165 058 856 \$
1990-1991	104 054 000 \$	173 069 408 \$	95 604 000 \$	159 014 816 \$
1991-1992	105 493 000 \$	166 138 734 \$	96 322 000 \$	151 695 517 \$

Année financière	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2017-2018 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2017-2018
1992-1993	108 215 000 \$	167 990 905 \$	98 076 000 \$	152 251 314 \$
1993-1994	99 335 000 \$	151 323 411 \$	89 702 000 \$	136 648 841 \$
1994-1995	98 362 000 \$	149 666 334 \$	86 479 000 \$	131 585 316 \$
1995-1996	97 946 000 \$	145 800 895 \$	84 300 000 \$	125 487 671 \$
1996-1997 ⁷	91 093 000 \$	133 616 729 \$	84 694 000 \$	124 230 569 \$
1997-1998 ⁸	113 968 000 \$	164 396 319 \$	101 655 000 \$	146 635 088 \$
1998-1999 ⁹	116 169 000 \$	165 919 360 \$	111 757 000 \$	159 617 884 \$
1999-2000	116 584 000 \$	163 644 280 \$	111 044 000 \$	155 868 004 \$
2000-2001 ¹⁰	127 431 000 \$	174 182 415 \$	113 795 000 \$	155 543 690 \$
2001-2002 ¹¹	151 776 000 \$	202 368 000 \$	133 347 000 \$	177 796 000 \$
2002-2003 ¹²	153 707 000 \$	200 433 928 \$	139 065 000 \$	181 340 760 \$
2003-2004 ¹³	155 604 000 \$	197 380 949 \$	134 815 000 \$	171 010 467 \$
2004-2005 ¹⁴	152 111 000 \$	189 448 657 \$	130 051 000 \$	161 973 738 \$
2005-2006 ¹⁵	151 683 000 \$	184 854 796 \$	129 491 000 \$	157 809 593 \$
2006-2007 ¹⁶	172 507 000 \$	206 186 185 \$	149 990 000 \$	179 273 107 \$
2007-2008 ¹⁷	182 507 000 \$	213 443 164 \$	161 904 000 \$	189 347 817 \$
2008-2009 ¹⁸	182 242 000 \$	208 276 571 \$	158 270 000 \$	180 880 000 \$
2009-2010 ¹⁹	183 122 000 \$	208 733 469 \$	158 390 000 \$	180 542 448 \$
2010-2011 ²⁰	181 277 000 \$	202 905 758 \$	154 532 000 \$	172 969 724 \$
2011-2012 ²¹	180 958 000 \$	196 805 031 \$	157 304 000 \$	171 079 580 \$
2012-2013 ²²	181 180 000 \$	194 132 062 \$	153 397 000 \$	164 362 932 \$
2013-2014 ²³	181 974 000 \$	193 236 235 \$	153 640 000 \$	163 148 664 \$
2014-2015 ²⁴	182 224 000 \$	189 792 409 \$	155 141 000 \$	161 584 556 \$
2015-2016 ²⁵	182 224 000 \$	187 693 599 \$	157 286 000 \$	162 007 065 \$
2016-2017 ²⁶	222 574 000 \$	226 040 885 \$	196 793 000 \$	199 858 312 \$
2017-2018 ²⁷	258 514 000 \$	258 514 000 \$	218 892 000 \$	218 892 000 \$

... sans objet

... non disponible

¹ Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montant alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels.

² Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, de programme d'acquisition des œuvres acquises par la Banque d'œuvres d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créée en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

³ Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et aux organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'œuvres d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

⁴ Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

⁵ En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St.Andrews, New Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (436 millions – en dollars de 2017-2018) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

⁶ De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez ci-dessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

⁷ La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

⁸ Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui ont débuté cette année-la.

⁹ En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fonds du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

¹⁰ Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

¹¹ Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).

¹² Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.

¹³ Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.

¹⁴ Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).

¹⁵ Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).

¹⁶ Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.

¹⁷ Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.

¹⁸ Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.

¹⁹ Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.

²⁰ Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

²¹ Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).

²² Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentées de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF.

²³ Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

²⁴ Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

²⁵ Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

²⁶ Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

²⁷ Les crédits parlementaires pour 2017-2018 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'un paiement rétroactif de 725 000 \$ reçu au cours de l'année, en guise de rajustement compensatoire. Il y a aussi eu une diminution de 200 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.